

49^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 15 juin 2020 à 18h30

A la halle polyvalente de Glovelier

- Président** : M. Vincent Voyame, Président.
- Secrétaire** : M. Raphaël Mérillat, Chancelier de la commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Pascal Crétin et M. le Maire Jean-Bernard Vallat.
- Excusé** : M. Gérald KRAFT, secrétaire du Conseil général.
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 21 du 5 juin 2020, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

Le président, M. Vincent Voyame, a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la halle polyvalente de Glovelier. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le Chancelier, les représentants de la presse et le public. Il informe également qu'il est très content de revoir les Conseillers généraux à cette première séance de l'après pandémie. Une nouvelle disposition des tables en raison des mesures de distance a été établie.

M. Voyame fait un petit retour sur la période que nous venons de vivre. Il a une pensée aux membres du Conseil Communal et leurs familles qui ont été touchés par le virus.

Ce fût une période où nous avons vécu de manière isolée principalement les personnes âgées en EMS, isolées sans visite de l'extérieur. Une période sans fête, sans rencontre familiale ou entre amis. Finies les poignées de mains et embrassades. Les frontières fermées, du jamais vu en tant de paix. Il pense aux différents corps de métier qui ont assuré le fonctionnement de notre société en s'exposant à cet ennemi invisible : magasins d'alimentation, boucher, boulanger, agriculteur, personnel des hôpitaux, EMS et crèches et plusieurs autres. Mais aussi au personnel communal qui a continué de fonctionner afin d'assurer les services à la population.

M. Voyame pensait que nous ne serions pas touchés, car jusque-là nous avons été épargnés, mais la mondialisation n'est pas uniquement économique, elle est aussi sanitaire. Le virus ne connaissant pas de frontière. Les masques et désinfectants sont entrés dans notre vie quotidienne et ne sont plus l'apanage des pays asiatiques habitués à porter ces protections depuis des années.

Il finit sur le système politique en Suisse. Même en temps de pandémie et de fonctionnement par ordonnances, le Conseil fédéral ne nous a pas imposé un confinement strict comme chez nos voisins. Nous avons été informés régulièrement sur la situation et les comportements à adopter. Les journalistes ont pu continuer de faire leur travail d'information. Ils ont pu poser nombres de questions à nos autorités lors des conférences de presse. Nous tous ici, représentants de ce système démocratique avons le devoir de le conserver à travers les législatures et générations futures.

Ce point étant passé, M. Voyame rend hommage à Abel Gelso qui nous a quittés le 6 mai dernier. Toutes nos meilleures pensées à son épouse et sa famille. Abel s'était engagé pour la commune fusionnée lors de la première législature en tant que Conseiller communal en charge du dicastère de l'environnement. Une minute de silence est observée.

M. Voyame annonce également deux démissions, celle de Nicole Lachat dont il lit le courrier. Il remercie Mme Lachat pour son engagement pour la collectivité depuis des années et ceci bien avant la fusion. La deuxième démission est celle de Mme Stéphanie Froidevaux de la commission de l'école.

Il informe également qu'une résolution interpartis de Kevin Challet est à disposition pour signature dans le fond de la salle et il rappelle que le nombre de signatures nécessaire pour développer la résolution se monte à huit (art. nr. 37 du règlement du Conseil Général). Si tel est le cas, elle sera donc développée en fin de séance.

M. Voyame informe finalement qu'il a reçu une invitation pour la réunion des conseils de ville annuelle et qu'il se chargera de traiter cette invitation.

Suite à ces différentes informations, M. Voyame demande si l'ordre du jour est sujet à des modifications par les membres du Conseil général. L'ordre du jour est accepté tel que présenté par les membres.

1. Appel.

Raphaël Mérillat, Chancelier, procède à l'appel nominal.

M. Eric Zuber (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre.
Mme Adeline Mahon (PDC) est excusée et remplacé par M. Pascal Maître.
M. Jimmy Wicki (PDC) est excusé et remplacé par M. Arnaud Viatte.
Mme Gabrielle Gelso (PS+Verts) est excusée et remplacée par M Bernhard Wipfli.
Mme Agnès Veya (PS+Verts) est excusée et remplacée par M. Jeannine Prince.
Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) est excusée et non remplacée.
M. David Allemann (UDC) est excusé et non remplacé.
Mme Sylvie Turinetti (UDC) est excusée et remplacée par M. Michel Lando.

31 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 09 mars 2020.

Le PV, qui a été rédigé par M. Raphaël Mérillat, Chancelier, ne subit pas de modification avec remerciement à son auteur.

3. Communications.

M. le maire se charge des communications et commence par le Journal Haute-Sorne Infos qui a fêté son premier anniversaire ! Déjà 5 numéros sont sortis et selon les retours qui ont pu être captés, à la satisfaction, presque générale, de la population.

Il continue en informant que la colonie de vacances qui se déroule généralement au mois de juillet au Cerneux-Godat a dû être annulée cette année suite au COVID-19. Celle qui doit avoir lieu durant les vacances d'octobre est encore en suspens ! La décision sera prise en fonction de la levée des mesures imposées et des délais d'organisation.

Durant le confinement et l'impossibilité de tenir des séances, le Conseil communal a décidé de créer un compte Facebook « Haute-Sorne ». Ce compte lui a permis de rester en contact avec une partie de la population, de permettre une communication facile mais contrôlée des situations qui se passaient au sein de notre Commune et d'avoir un moyen rapide de communication.

Le Conseil communal a dû, pour des raisons d'avancement des travaux d'études, prendre la décision de dépasser ses compétences financières dans la continuation du dossier de la Crèche-Garderie à Courfaivre. L'avis du service des Communes a été demandé pour pratiquer ainsi et, suite à une demande formelle, l'exécutif a eu son accord. Ceci dans le cadre de la situation exceptionnelle que nous vivons ces dernières semaines.

Plusieurs séances de conciliation concernant la pose des Moloks ont dû être reportées depuis les mesures de confinement qui nous ont été imposées. Elles ont été reprogrammées dès le début de ce mois de juin.

« Il faut agir aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire ». Cette petite phrase prononcée par M. Berset a fait le buzz un peu partout. Elle s'applique aussi pour les Autorités qui ont dû adapter et imposer, dans un délai très court, les mesures dictées par la Confédération et le Canton. Voici les points principaux qui ont été réalisés dès que la situation est devenue critique pour la population et pour l'ensemble du personnel communal.

Lundi 16 mars, séance du Conseil communal, hors de sa salle habituelle, où le Conseil communal décide de raccourcir la séance et d'organiser les suivantes en visio-conférence. D'autres décisions concernant, en particulier, la santé du personnel et comment gérer la situation de crise qui arrivait ont également été prises ce jour-là. Sans que l'exécutif s'en doute et lui non-plus à ce moment-là, un membre du Conseil communal est infecté par le coronavirus. Vendredi 20, la nouvelle tombe ; test positif et mise en quarantaine de l'ensemble des membres du CC et d'une partie du personnel.

Dès ce moment-là, branle-bas de combat pour organiser, dans l'urgence, la protection sanitaire du personnel communal. Administration, Services techniques et Concierges doivent pouvoir bénéficier de toutes les conditions sanitaires favorables pour éviter une contamination à grande échelle !

- ◆ Retour à la maison pour le personnel administratif et organisation du télétravail.
- ◆ Organisation du travail en binôme pour le personnel du service technique pour éviter la contamination et permettre au service d'assurer, au mieux, les tâches qui leurs sont demandées.
- ◆ Réorganisation de la conciergerie, les écoles n'étaient encore pas fermées, pour préparer et assurer le travail dans les bâtiments scolaires et dans nos différentes salles et halles.

Dans un délai record, ceci grâce à du personnel performant et à une participation active des membres du Conseil communal, celles et ceux qui n'étaient encore pas touchés par le virus et qui avaient encore la force pour effectuer certaines tâches, une nouvelle organisation est mise en place et est active pour le suivi des affaires courantes et pour le bien de la population.

Six membres du CC et le chancelier sont touchés par la maladie et sont, pour un certain temps, in-opérationnels ! Certains plus touchés que d'autres, certains avec des symptômes légers d'autres avec de graves conséquences.

Malgré ces circonstances particulières et, il faut bien le reconnaître, en tous points extraordinaires, tout est mis en place, tout est réorganisé et la plupart des situations qui pourraient être compliquées sont analysées pour trouver les meilleures solutions.

Tout n'est évidemment pas parfait mais voici une liste non-exhaustive des actions qui ont été menées pour satisfaire en premier les mesures sanitaires et pallier au mieux les causes et effets de cette période compliquée :

- ◆ Organisation du travail de tout le personnel administratif et assurer chez chacune et chacun le bon fonctionnement du télétravail.
- ◆ Revoir le travail au sein des services techniques et les concierges pour assurer la santé des personnes et éviter toutes situations qui pourraient entraver le bon fonctionnement des activités essentielles.
- ◆ Faire en sorte que les Autorités puissent encore fonctionner et assurer le suivi des dossiers en cours. Permettre à chaque membre du Conseil Communal de rester en contact et de suppléer au besoin les absents malades.
- ◆ Prendre les mesures sanitaires qui s'imposent et veiller au respect total des directives des Autorités supérieures.
- ◆ Gérer les situations difficiles et rassurer autant que possible tout notre personnel et aussi toute notre population.
- ◆ Prendre en compte les personnes à risques et faire en sorte de pouvoir les contacter. Une lettre a été envoyée depuis l'administration communale à tous les habitants de plus de 65 ans pour les informer des mesures, les rassurer et leurs donner des infos utiles en cas de problèmes.

- ◆ Prendre contact par téléphones ou visites aux citoyennes et citoyens de plus de 80 ans. Démarches effectuées par les employés-es mais aussi par les membres du Conseil communal. Démarches qui a été, presque unanimement, très appréciées.
- ◆ Organiser la fermeture des guichets et prévoir des rencontres essentielles sur rendez-vous.
- ◆ Contacter les commerces restés ouverts pour savoir s'ils avaient des demandes ou des problèmes pour faire respecter les mesures. Leurs offrir des masques et des produits de désinfection au besoin. Chaque commerce a pu bénéficier de masques de protection grâce à de généreux donateurs.
- ◆ Continuer un suivi pour les personnes à risques et esseulées.
- ◆ Assurer chaque semaine, parfois même deux fois par semaine, les réunions des membres du CC et par ce biais, s'assurer que l'activité communale fonctionnait le mieux possible et prendre les décisions qu'il fallait dans les conditions difficiles qui pouvaient changer de jour en jour, de semaine après semaine ! Il fallait aussi être attentif aux communiqués des instances fédérales et cantonales et aussi aux évolutions des états de santé de notre personnel et de nos collègues atteints dans leur santé.
- ◆ Penser aussi à l'après confinement et à la levée graduelle des mesures. Reprise de l'activité des séances du CC, réouverture des guichets, reprise du travail normal dans l'ensemble des services, respect et application de toutes les mesures encore en vigueur et nouvelles.

Avec plus ou moins de succès, mais assurément plus que moins, le Conseil communal, avec l'aide essentielle de son personnel, a pu assurer, durant cette longue période de confinement et cette longue attente, un bon fonctionnement de ses institutions et rassurer la population. C'était pour lui primordial avant de revenir petit à petit à une situation presque normale.

Il a également été possible de se rendre compte que, malgré les difficultés et les semaines d'instabilité parfois pesante qu'on a connues et souvent subies, les Autorités communales ont fait de leur mieux et ont tenu le cap pour le bien du personnel et de la population.

L'exécutif est déjà en discussion et en préparation de la période post-confinement. Il étudie et analyse la situation pour trouver des solutions acceptables dans toutes les demandes de citoyens ou sociétés de Haute-Sorne qui pourraient rencontrer des difficultés d'ordre logistique ou financier.

4. Questions orales.

Yvonne Lucchina (PS-Verts) relève que le ramassage des objets encombrants est un sujet maintes fois évoqué lors des précédents conseils généraux. Le groupe PS-Verts a d'ailleurs déposé une motion qui a été acceptée le 1er octobre dernier traitant de la gestion des déchets dans notre commune et de la mise sur pied d'une déchetterie dans cette dernière.

Il y a quelques semaines, ce ramassage des encombrants a eu lieu sur la commune de Haute-Sorne. En se promenant quelques jours avant le passage des camions, à Bassecourt par exemple, on pouvait voir de gros tas d'objets de tous genres au bord de la route. Une grande quantité de ces objets auraient pu aisément être mis dans des sacs poubelles de 110 litres et d'autres auraient dû être conduits au SEOD à Boécourt, notamment les palettes de bois, les vieux parquets etc...

Et on n'est pas sans le savoir ! Le MEMODéchets 2020 rappelle ces instructions tout en spécifiant clairement que " les dépositaires dont les déchets n'ont pas été ramassés ont la responsabilité de les reprendre et de les évacuer par un autre moyen sous peine d'amende". On peut noter que, malgré cela, bien des objets non collectés restent des semaines au bord de la route.

Ce qui interpelle également Mme Lucchina, c'est que, dans certaines rues, des objets non conformes ont été ramassés, notamment des palettes de bois et des déchets qui auraient pu entrer dans des sacs poubelles alors que, dans d'autres rues, ces mêmes déchets sont restés au bord de la route. C'est clair

que pour le transporteur, qui est payé au nombre de transports, c'est plus intéressant de tout ramasser.... Mais il y a là une forme d'inégalité notoire entre les citoyens qui respectent les directives et ceux qui s'en contrefichent.

Elle en vient donc à ses questions :

- ◆ Quand le CC va-t-il nous soumettre des solutions afin de régler ce problème ?
- ◆ Qu'en est-il de l'application de la peine d'amende annoncée pour les dépositaires contrevenants ?

Mme Géraldine Beuchat, Conseillère communale rappelle que la problématique des déchets est récurrente et la situation actuelle n'est satisfaisante pour personne car il y a de nombreuses incivilités. Elle relève néanmoins que l'organisation est faite par le SEOD et que le projet de déchetterie régionale avance bien. Deux rapports ont déjà été établis et une solution de ramassage des déchets à plusieurs niveaux est en cours d'élaboration. L'un de ces niveaux concerne les éco-point et leur uniformisation ainsi que le ramassage des encombrants. De plus, une consultation auprès des communes a été faite et ces dernières acceptent de poursuivre l'étude afin qu'une déchetterie régionale puisse se créer. Le 30 juin, le retour sur l'étude de la troisième étape doit être fait et il sera ensuite possible d'avancer sur ce projet et de le finir rapidement.

Concernant les amendes, Mme Beuchat informe qu'il y en a régulièrement et que, lorsque les auteurs d'incivilités liées aux déchets sont trouvés, une amende est envoyée d'office. Cette procédure a été mise en place au niveau de l'administration et cela fonctionne bien.

Mme Yvonne Lucchina est satisfaite de la réponse.

M. Gérald Steiner (PDC) rappelle que, comme le savent toutes et tous, les questions orales qui sont posées sont, dans la plupart du temps, les réflexions et interrogations des citoyennes et citoyens de Haute-Sorne. Le rôle des Conseillers généraux est donc de retransmettre ces questions aux autorités. Ces questions ne sont donc pas dans un but personnel, mais retracent les dires des concitoyens, et ont pour but d'éviter des histoires de bon voisinage.

Les propriétaires de chien doivent, lors de la promenade quotidienne et indépendamment de la grandeur de la bête, suivre leur chien et ramasser ses excréments pour ensuite les glisser dans les canisettes mises à disposition. Qu'en est-il pour les chevaux ? Car comme on peut le voir actuellement, les chevaux, avec leur cavalière ou cavalier ont pris pour habitude de traverser nos villages sur des routes principales ou secondaires.

Un cheval, c'est comme un chien, de temps en temps, il doit se libérer. Leurs excréments ne ressemblent en rien à ceux des chiens, la quantité n'est pas la même. Les conducteurs de voitures, surpris par ce tas d'immondices n'ont souvent pas le choix et doivent rouler dessus, par manque de place lors d'un croisement. De ce fait, ils transportent sous leur roues ces excréments plus loin, ou même jusque dans leur garage.

La question de M Steiner est la suivante :

- ◆ Existe-t-il un règlement pour ces animaux ? Si oui, il faut le faire appliquer. Si non, ne pourrait-on pas avertir les propriétaires de chevaux et les rendre attentifs au fait que les déjections de leur animal préféré soient ramassées ?

M Jean-Bernard Vallat, Maire répond qu'il y a un règlement de police qui permet d'amender les propriétaires. Il informe néanmoins, qu'il est difficile de pouvoir identifier ces derniers à moins de les surprendre sur le fait. Il affirme néanmoins qu'il est possible pour la commune d'écrire une lettre à tous les manèges afin de les sensibiliser et informer que les crottins doivent être ramassés sur les routes communales et cantonales.

Gérald Steiner est satisfait de la réponse.

M. Laurent Beuchat (PCSI+RC) souligne que, le 4 mai dernier, le Gouvernement jurassien a annoncé que CarPostal avait remporté l'appel d'offre de 39 lignes de bus du réseau jurassien. CarPostal était en concurrence avec trois autres entreprises dont les CJ.

Grâce à cet appel d'offre, le Canton du Jura a annoncé une augmentation de 7% des prestations, des emplois garantis mais aussi des économies non négligeables y compris pour les communes.

- ◆ En dehors de toute polémique sur cette décision, sa question porte sur ce que la commune de Haute-Sorne retirera en terme financier et au niveau de l'offre en transport public routier ?

M. Frédéric Juillerat, Conseiller communal, répond que c'est l'office fédéral des transports qui adjuge, pour une durée de dix ans, en étroite collaboration avec Berne et le Jura, nos lignes de transport public. Quatre entreprises ont postulé, le délai d'opposition n'étant pas terminé, l'adjudication officielle sera établie cet automne.

Nous ne pouvons pas garantir des économies sur 10 ans car, par exemple, tous les 4 ans entre en ligne de compte le prix du mazout ainsi que la fréquentation des différentes lignes qui peuvent modifier la participation financière de notre commune. Le bénéfice de la soumission concerne uniquement les lignes de bus et il s'agit plutôt de 10% environ et non 20% sur notre commune.

M. Laurent Beuchat est satisfait de la réponse.

Mme Alain Girardin (HSA) relève qu'en début d'année, lors d'une séance du conseil général, le conseil communal répondait en ce sens concernant les incivilités sur la commune et notamment sur l'incendie de l'école secondaire, il cite :

Pour endiguer ces quelques cas d'incivilité, des pistes ont été retenues par le Conseil communal, parmi ces pistes, il a été demandé à la police cantonale d'accentuer sa présence et d'effectuer des contrôles supplémentaires aux abords des écoles....

Quant aux causes de l'incendie à l'école secondaire, une enquête est en cours et le conseil communal communiquera dès qu'il aura les résultats d'enquête officiels.

Malheureusement des cas sont encore à signaler dans notre commune, autour de bâtiments, ainsi que sur des places et lieux publics. Nous osons espérer que nous trouverons des solutions constructives contre ce fléau qu'est le vandalisme et l'incivilité. Nous comprenons que le mandat de la police cantonale n'est pas non plus suffisant pour accorder plus de temps à ces surveillances sur toute notre commune.

Concernant l'incendie à l'école secondaire et l'enquête qui a été rendue publique, voici sa question :

- ◆ Quel résultat d'enquête, quelles mesures et quelles conclusions ont-elles été données ?

M. Pascal Crétin ; Conseiller communal, signale qu'une réponse du ministère public est arrivée et il s'agissait d'un mégalot mais personne n'a été mis en cause dans cette affaire car aucun coupable n'a pu être trouvé. Il y a donc eu classement de l'affaire. L'endroit a été fermé pour éviter les déprédations à l'école.

M. Crétin souligne également que tous les faits d'incivilités sont poursuivis d'office au niveau de la commune. Une plainte est déposée dès qu'il y a connaissance et constat d'une incivilités. Dès lors, la police enquête et un dossier est ouvert au Ministère public, cela ne débouche pas toujours sur des résultats, mais parfois cela permet de trouver les personnes et le ministère public ordonne des peines. C'est donc plusieurs cas qui sont en cours au niveau de la commune et un suivi est fait de manière systématique.

M Alain Girardin est satisfait de la réponse.

Mme Catherine Wolfer (PS+Verts) rappelle que le 27 juin 2016, le Conseil général acceptait le traitement de la motion déposée par le Groupe PS intitulée « Service de redistribution d'aliments invendus » a eu toutes les peines du monde à démarrer.

Cependant, des démarches ont finalement été entreprises et, lors du Conseil Général du 21 mai 2019, M. Pascal Crétin donnait les informations suivantes en réponse à une question orale :

Il expliquait qu'une discussion avait eu lieu avec les responsables de « Table couvre-toi » dont l'intérêt pour participer à l'ouverture d'une antenne à Bassecourt était avéré. Il s'agissait dès lors d'organiser cette antenne notamment en trouvant des locaux, du petit mobilier et surtout des bénévoles.

M. Crétin indiquait qu'un groupe de travail allait être activé « tout prochainement ». Celui-ci serait constitué de quelques membres du dicastère Affaires sociales auxquels se joindraient d'autres personnes intéressées par le projet.

A la suite de l'intervention de M. Crétin, un appel aux bénévoles avait d'ailleurs été lancé dans le Journal de Haute-Sorne.

Depuis, une année s'est écoulée et nous n'avons plus entendu parler de ce projet. La situation actuelle, au sortir de la pandémie du COVID-19, incite le groupe PS-Verts à secouer la poussière qui semble se déposer à nouveau sur ce dossier. Il est clair, malheureusement, que cette crise a projeté de nouvelles personnes dans la précarité, les obligeant à demander une aide alimentaire. A l'heure où les organisations d'aide redoublent d'efforts pour venir en aide aux victimes économiques du COVID, nous nous devons de reprendre vigoureusement ce dossier en mains.

- ◆ Mme Wolfer se permet donc de solliciter M. Crétin pour lui demander de dresser l'état des lieux dans lequel se trouve cette motion aujourd'hui ainsi que, le cas échéant, de nous transmettre les prochaines étapes de travail. Au demeurant, elle lui signifie qu'elle fera volontiers partie du groupe de travail si celui-ci n'a pas encore été créé.

M. Pascal Crétin ; Conseiller communal soulève également qu'un article paru dans la presse (QJ) démontre que ce dossier doit être repris au niveau de la commune. M. Crétin souligne que deux personnes du dicastère Ecoles et affaires sociales ont été mandatés pour faire avancer ce dossier. Il a été demandé un budget de CHF 6'000.- pour débiter le projet et la recherche de locaux a été faite. Il faut également souligner que lors des discussions sur la mise en place d'une nouvelle salle du Conseil général, il serait possible d'étudier la mise en place d'une salle dédiée à Table couvre toi. Le dossier est donc en cours actuellement mais il y a toujours la possibilité de faire partie de ce groupe pour le faire avancer plus rapidement.

Mme Catherine Wolfer est satisfaite de la réponse.

M. Lionel Socchi (HSA) revient sur la situation exceptionnelle que nous avons vécu ces dernières semaines et qui va laisser des traces. Non seulement en termes de santé publique mais également d'un point de vue économique. Nos entreprises, artisans et indépendants ont été durement touchés et leurs liquidités mises à mal.

Souhaitant connaître les mesures prévues et en vigueur sur notre commune ceci alors que tout dialogue politique était gelé suite aux mesures sanitaires, le groupe HSA a pris l'initiative d'interpeller le Conseil communal dans une lettre envoyée le 28 avril dernier. Plusieurs propositions de soutiens concrets ont été suggérées dans ce courrier.

Le 14 mai, une réponse nous parvenait de l'exécutif. En résumé le Conseil communal souhaitait prendre du recul pour estimer les impacts de cette crise avant d'activer toute stratégie. Pleinement conscients de la situation difficile que nos autorités communales ont dû traverser durant cette crise, il nous paraît nécessaire aujourd'hui d'apporter des réponses claires à nos concitoyens sur d'éventuelles mesures de soutien à l'échelle communale.

Comme le groupe HSA l'avait déjà évoqué en 2018 lors de la question écrite numéro 35, il lui paraît important aujourd'hui de réaffirmer le soutien des autorités communales à son commerce local. Ce soutien pourrait passer, par exemple, par le règlement d'une partie des indemnités et vacations des Autorités politiques sous forme de bons, à faire valoir auprès des commerçants et artisans locaux. Le groupe HSA est conscient qu'une telle mesure ne sauvera pas à elle seule l'économie locale mais c'est surtout la symbolique de la démarche qui pourrait être intéressante. D'où sa question :

- ◆ Le Conseil communal envisage-t-il, parmi les mesures de relance, l'introduction d'un système de rémunération pour les élus sous forme de bons d'achats, à faire valoir auprès des commerçants et artisans locaux, comme cela se fait dans d'autres communes du canton ?

M. Jean-Bernard Vallat, maire, explique que le Conseil communal n'a pas attendu le COVID-19 pour parler de la mise en place de bons d'achat. La prise de contact a été faite avec les commerçants et artisans de Bassecourt afin de permettre la mise en place cette prestation. Il y a donc des discussions

sur les différentes possibilités de créer des bons d'achat en soutien aux commerçants locaux. M. Vallat informe également que les vacances sous forme de bon pourrait être envisagées mais qu'il faut également que cela soit une possibilité légale, d'autres rémunérations faites par la commune également telles : la remise des mérites sportifs, l'argent octroyé lors des naissances ou réussite d'examens, etc.. Le Conseil communal souhaite traiter cela de manière globale. M. le maire explique qu'il faut aussi rencontrer les commerces pour savoir s'ils sont d'accord de procéder ainsi. Plusieurs questions doivent encore être posées sur ce thème. Et M. Vallat relève également qu'il est primordial de permettre une solution juste et équitable.

M. Lionel Socchi est satisfait

5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2019 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce. (Message n°150 du 15.06.2020)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Etienne Dobler, conseiller communal responsable du dicastère "Finances impôts et informatique" présente les comptes communaux 2019 et donne quelques informations. Les comptes de fonctionnement 2019 présentent un bénéfice de Fr. 98'089.54, alors que le budget correspondant, accepté par le Conseil général, tablait sur un excédent de charges de Fr. 904'360,-. En marge du résultat positif du compte de fonctionnement, le Conseil communal relève que plusieurs investissements ont été réalisés pour un montant brut de Fr. 3.26 mio. Le Conseil communal fait aussi observer que les années à venir seront difficiles (COVID 19 et diverses charges liées) pour la gestion des finances communales. Il demeurera attentif et maintiendra la pression sur les dépenses.

La vérification des comptes, effectuée par la fiduciaire BDO, s'est déroulée du 30 avril au 8 mai 2020. Elle fait l'objet d'un rapport. Les comptes ont été acceptés par la commission des finances.

M. Etienne Dobler présente en détail les comptes 2019 à l'aide d'une présentation Powerpoint.

Monsieur Voyame remercie Monsieur Dobler pour cette présentation et ouvre la discussion.

M Jean-Marie Allimann pour le groupe PDC informe que ce dernier approuve les comptes communaux 2019 de la Commune de Haute-Sorne, ainsi que les comptes bourgeois qui ont été présentés. Même si le groupe constate avec grande satisfaction que les comptes communaux bouclent avec un excédent de produit de Fr. 98'090.00, alors que le budget portait sur une perte de Fr. 904'000.00, d'où une différence de Fr. 1'000'000.00, il ne peut pour autant éluder et cacher ses craintes pour le futur, notamment pour les raisons suivantes :

- ◆ Les réformes fiscales vont entraîner une baisse des recettes à ce titre, dont le montant est important.
- ◆ Les déductions sociales pour personnes physiques (assurance -maladie, frais de garde, etc.) diminueront également de manière importante nos recettes.
- ◆ Les effets liés au covid-19 auront une influence négative sur les recettes, respectivement sur les budgets des prochaines années, ainsi que les comptes.

Il s'agira donc d'être extrêmement prudents et de fixer des priorités, ainsi que des limites liées tant aux comptes de fonctionnement qu'aux investissements. Certes l'endettement communal a diminué de CHF 4'500'000.00 en 2019. Néanmoins, cette réduction est à relativiser, dans la mesure où les comptes communaux 2019 ont bénéficié de produits importants liés notamment et par exemple à la vente des parcelles des Longues-Royes. De telles recettes ne sont plus attendues pour cette année et les années suivantes. L'excédent de produits de Fr. 98'000.00 ne doit donc pas voiler nos craintes pour le futur. Nous devons faire d'autant plus preuve de prudence et de rigueur dans la gestion des comptes communaux et dans la préparation du budget.

Toujours est-il qu'il est effectivement réjouissant de constater que pour la 7^e année consécutive les comptes sont bénéficiaires.

Le mérite en revient naturellement à l'exécutif et au Conseil général, mais également et spécialement au responsable du Dicastère des finances, M. Etienne Dobler, ainsi qu'à ses services et notamment à M. Mirco Bellè. Nous saluons leur excellent travail, en particulier dans l'adoption et dans l'adaptation de la nouvelle présentation des comptes sous le modèle MCH2. La rigueur et les compétences dont ils ont fait preuve dans la tenue des comptes nous réjouissent. Qu'ils en soient sincèrement remerciés au nom des citoyennes et citoyens de la Commune de Haute-Sorne. Leur esprit d'analyse, de rigueur, d'efficacité et de fermeté nous seront extrêmement précieux pour les années futures. S'agissant des comptes bourgeois, ils ne suscitent pas d'observation particulière de la part du groupe PDC. Ils sont également acceptés.

M. Dobler souligne qu'il y aura une perte au niveau des recettes qui est certaine. Il y aura une diminution des impôts des personnes morales et physiques. Il y a déjà eu une approche du service des contributions. Le deuxième élément est qu'il y aura également des charges en +, la répartition des charges par exemple pour la participation du chômage ou des crèches. Le personnel était à la maison mais il n'y a pas eu d'aide au niveau cantonal. Les chiffres seront forcément différents pour les années à venir. Il a été demandé à chaque Conseiller communaux de prendre en compte ces effets et de penser à d'éventuelles possibles réductions.

M. Blaise Schüll pour le groupe PCSI et rassemblement informe que le groupe a pris connaissance des comptes 2019 de la commune de Haute-Sorne, un objet de très haute importance, avec une attention toute particulière.

Fait réjouissant à la lecture de ces comptes, il en ressort plusieurs éléments de satisfaction, à savoir :

- que ces derniers bouclent sur un excédent de produits de Frs. 98'090.00 ;
- que ce bon résultat permet à notre commune de sortir un 7ème exercice bénéficiaire ;
- que le bénéfice brut se monte à Frs 1'661'222.00 moins les différents amortissements du patrimoine financier et du patrimoine administratif pour un montant de Frs. 1'377'148.00.

La dissolution des réserves comptables a été effectuée pour un montant de Frs. 887'540.00 et une attribution à des réserves comptables a été faite pour un montant de Frs. 36'730.00. Enfin des amortissements supplémentaires ont été consentis à hauteur de Frs. 1'036'794.00 au niveau du patrimoine administratif.

Comme on peut le voir, le bon résultat provient en grande partie des revenus fiscaux au niveau des personnes physiques mais également au niveau des personnes morales, soit des produits extraordinaires pour un montant de Frs. 1'189'273.00 par rapport au budget.

Le montant de Frs. 699'999.00 qui nous est parvenu du fonds de la péréquation est à la baisse par rapport aux années précédentes du fait que nous réalisons de meilleurs résultats. Les dettes ont été amorties de plus de 4 millions. Ces diminutions proviennent en partie des paiements liés aux terrains à construire des Longues-Royes.

Il est important de préciser que ce bon résultat est issu d'une très bonne maîtrise des dépenses courantes, mais également des différents acteurs qui se montrent très rigoureux en matière de dépenses.

Au passage, il faut également relever que la quotité de la charge des intérêts se monte à 1,54% de moyenne soit une très bonne gestion des dettes et l'échelonnement de ces dernières.

Mais, il y a un mais, ne nous réjouissons pas trop vite, les années à venir s'annoncent très difficiles en termes de gestions financières. Des dépenses toujours plus importantes, des charges liées plus conséquentes et, sans oublier, le Covid 19 qui laissera des traces indélébiles dans nos comptes et également dans notre mémoire.

Une fois de plus, faisons confiance à notre Conseil communal qui saura rester attentif sur les dépenses et apportons aussi nos idées et notre soutien en cas de besoin.

Le groupe PCSI et rassemblement tient à remercier et à féliciter l'ensemble des collaborateurs qui ont contribué à ce bon résultat. Avec une mention particulière au service financier et aux conseillers communaux pour le respect des dépenses.

Quant aux comptes des différentes Bourgeoisies, ils ont également enregistré de très bons résultats, et ce, malgré un marché du bois morose. Bassecourt, Glovelier et Soulce dégagent des comptes bénéficiaires et, seul, Courfaivre boucle avec un léger déficit.

Le groupe PCSI et rassemblement acceptera à l'unanimité les comptes 2019.

M. Michel Lando pour le groupe UDC informe que si le bateau est bien gouverné, des nuages noircissent l'horizon et ce sera à l'équipage de faire preuve de maestria et d'esprit de corps afin de nous mener au-delà de la tempête.

Ces nuages sont connus :

- RIE3 et son cortège de points ouverts ;
- incertitudes liées au post Covid-19 ;
- problème récurrent des charges liées sur lesquelles le Conseil communal n'a malheureusement pas ou peu de prise.

M. Lando et le groupe UDC pensent qu'il faut garder malgré tout espoir : l'état actuel de nos finances nous permet d'aborder la tempête avec un peu de sérénité.

Le groupe UDC approuve à l'unanimité les comptes 2019 de la commune de Haute-Sorne.

Kevin Challet pour le groupe PS-Verts informe que le compte de fonctionnement de l'année 2019 présente un bénéfice de 98'089.54. Toutefois, malgré ce 7ème exercice positif, notre situation financière s'essouffle et les années à venir seront très difficiles.

En effet, de nombreux éléments impacteront nos finances publiques dans un futur proche.

Nous citerons notamment la répartition des charges canton-communes et les conséquences économiques liées à la pandémie de COVID-19. A l'heure actuelle, il est impossible de faire des prévisions financières, ce qui va nous amener à être extrêmement prudents par rapport aux investissements futurs.

De plus, eu égard au rapport social sur la précarité dans le canton du Jura sorti en février 2019, une augmentation de la quotité d'impôt n'apparaît pas comme une solution envisageable.

Le groupe PS-Vert acceptera à l'unanimité ces comptes 2019 et nous tenons à remercier et féliciter le responsable du dicastère des finances et le service financier au complet pour son excellent travail.

M. Alain Girardin et le groupe HSA accepte également les comptes et remercie les Conseillers communaux ainsi que les collaborateurs pour le travail fourni.

M. Voyame procède donc au vote et c'est à l'unanimité que les comptes communaux sont acceptés.

Concernant les comptes bourgeois, les comptes sont présentés par M. Etienne Dobler et présentent les résultats suivants :

- Bourgeoisie de Glovelier : bénéfice de CHF 99'304.-
- Bourgeoisie de Bassecourt : bénéfice de CHF 107'362.-
- Bourgeoisie de Courfaivre : perte de CHF 13'908.-
- Bourgeoisie de Soulce : bénéfice de CHF 16'630.-

Suite à la présentation des comptes bourgeois, M. le président passe au vote et les comptes sont acceptés à l'unanimité.

M. Dobler remercie l'ensemble des conseillers communaux et de l'administration.

6. Prendre connaissance préavisier la modification du plan de zones (MPZ) à proximité du home médicalisé Claire-Fontaine et la modification du règlement sur les constructions (RCC) pour la zone Mae (Message n°151 du 15.06.2020).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Gérard Ruch, Conseiller communal, revient sur le message et souligne les points importants concernant la création du parking projeté. Le projet a été soumis au canton et c'est 25 à 30 places de parcs qui ont été autorisées par le canton. Il a, dès lors, été pris en compte la mobilité douce ainsi que l'évolution des transports publics. Il faut soulever que le personnel de l'EMS à des horaires irréguliers.

M. Voyame ouvre la discussion sur le point et M. Girardin souhaiterait quelques explications. Il relève que son groupe (HSA) est naturellement favorable à l'adaptation du cadre de vie des résidents actuels et futurs de l'EMS Claire Fontaine et salue les différents projets menés qui permettent de répondre à l'évolution des besoins en la matière.

Toutefois il souhaiterait disposer de quelques informations complémentaires liées à l'historique de ce dossier. En effet, en juin 2013, le Conseil communal de Haute-Sorne sollicitait du Conseil général un crédit de 85'000 francs pour acquérir la parcelle destinée à l'agrandissement du home. Cette parcelle, située en zone constructible, était propriété d'un privé qui souhaitait s'en séparer rapidement.

En septembre 2016, la Commune céda la parcelle 1236, où se trouve le bâtiment actuel du home, à la Fondation Pré-Convert.

En octobre 2018 enfin, la Fondation Pré-Convert achète deux terrains en zone constructible à côté de celles de la commune (parcelles 1246 et 1249). Finalement en juillet 2019, cette fondation achète une parcelle supplémentaire dans le périmètre du home de plus de 3'000 m² (parcelle 3539). Comme on le constate, cette fondation dispose de plusieurs terrains à proximité du home, à l'est et au sud de celui-ci.

Dès lors il est légitime de se poser les questions suivantes :

- ◆ Pourquoi la fondation Pré-Convert, qui dispose de plusieurs terrains dans le périmètre du home, souhaite absolument construire les places de parcs sur un terrain appartenant à la commune ?
- ◆ Un échange de terrains avec la commune a-t-il été envisagé ?
- ◆ Le changement d'affectation (zone d'utilité publique) a-t-il un impact sur le patrimoine financier de la commune ?
- ◆ Les différentes acquisitions de terrains par la Fondation Pré-Convert sont-elles conformes avec les buts figurant dans les statuts de cette fondation ?

M. Ruch répond aux différentes questions de la façon suivante :

- ◆ La parcelle 3539 est une donation à la Fondation Pré Convert , transaction privée.
- ◆ La Commune de HS a acheté la parcelle 1254 en 2013 dans le but de faciliter l'agrandissement de l'EMS, ce qui est toujours le cas.
- ◆ Il n'y aura pas de perte pour la Commune. Après délivrance du permis de construire pour le nouveau bâtiment de l'EMS, il y aura discussion entre la Fondation Pré Convert et la Commune pour un éventuel échange de terrain et/ou accord financier.

M. Kevin Challet intervient pour le groupe PS-Verts et informe que, bien que le groupe PS-Vert ait déposé la motion qui sera développée au point 9 de l'ordre du jour, il préavisera favorablement cet objet. En effet, même s'il soutient le principe d'une société qui cherche à diminuer l'impact de la voiture sur notre environnement, il comprend que la création de nouvelles places de stationnement est essentielle pour le futur projet des Jardins de la Tuilerie et de l'EMS.

Toutefois, il tient à soulever trois interrogations :

Le nombre de places de parc, le revêtement choisi ainsi qu'un projet d'arborisation d'une partie du périmètre ou de la surface du parking en elle-même ne sont pas mentionnés dans ce message N° 151 et il demande à ce que ces informations figurent sur le message qui sera présenté à la population en vue de la votation.

M. Ruch explique que cela sera réglé dans le permis et ce n'est pas encore le cas maintenant. C'est par la suite que cela sera établi.

M. Voyame demande aux autres groupes s'ils souhaitent s'exprimer, ce n'est pas le cas, il procède donc au vote et le message est accepté par 22 Conseillers pour, 2 contre et 2 abstentions.

Les Conseillers généraux acceptent donc ce message à la majorité.

7. Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 278'000.- (10% des frais et émoluments) pour les mesures urgentes d'assainissement de l'ancienne décharge de Rosireux à Bassecourt (Message n°152 du 15.06.2020).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Géraldine Beuchat, Conseillère communale, informe que les Conseillers généraux ont pu prendre connaissance du message 152 relatif aux mesures urgentes d'assainissement de l'ancienne décharge du Rosireux à Bassecourt.

Pour le présenter ce soir, elle sera aidée pour la partie technique par M. Maël Bourquard, collaborateur scientifique à l'Office cantonal de l'Environnement qui s'occupe essentiellement des sites pollués. L'assainissement du Rosireux s'inscrit dans le cadre de la planification cantonale des sites contaminés dont l'atteinte est inacceptable pour l'Environnement. Le message étant complet, elle ne va pas s'étendre mais simplement rappeler quelques points qui me semblent importants.

Selon un rapport établi par l'Office de l'Environnement, cinq sites pollués nécessitant des mesures d'assainissement se trouvent sur notre territoire communal. Ce qui n'est pas rien et met la commune en pool position des communes jurassienne. Se pose bien évidemment toute la question du financement. Bien que couteux, c'est le projet qui donnait le meilleur rapport entre efficacité et coût qui a été retenu. Autre point, étant donné la complexité du sujet et des nombreuses règles à suivre, le Conseil communal a mandaté le Canton pour la maîtrise de l'œuvre. Une étroite collaboration entre Commune et Canton existe et continuera.

Une convention entre les deux parties sera finalisée prochainement. Elle détermine clairement le cadre ainsi que le coût maximum admis. La Bourgeoisie de la Bassecourt, propriétaire des lieux, en est informée.

Une seconde étape pour l'assainissement des eaux souterraines et des foyers de pollution sera éventuellement nécessaire. Mais il faudra d'abord voir comment évolue la situation lorsque la première étape sera réalisée

Le crédit qui est proposé représente une prise en charge de 10% du coût total ainsi que maximum CHF 8'000.- d'émolument pour le suivi des travaux. Le reste du coût étant supporté pour 50% par le Canton et 40% par la Confédération.

Il est proposé un préfinancement de CHF 50'000.-/an sur 3 ans par le compte des déchets. Mme Beuchat profite de rappeler aux Conseillers généraux que la loi Cantonale des déchets et des sites pollués est actuellement en discussion au Parlement Jurassien. Dès lors notre règlement communal sera à revoir et le mode de financement des sites pollués devra être réfléchi et inclus.

De plus, le Parlement jurassien a accepté sans opposition le financement de la première étape.

Ce message a été présenté par vidéoconférence aux commissions des Berges, de l'Environnement, de la Bourgeoisie de Bassecourt et des Finances.

Avant de céder la parole à M. Bourquard, Mme Beuchat insiste sur l'importance de ce projet pour la Commune de Haute-Sorne tant pour la qualité des eaux -fondamental- qu'au niveau environnemental. La remise à ciel ouvert du Tramont dans ce secteur est une réelle plus-value. De plus, la Commune a la chance d'avoir dans la Rougeau à proximité la présence de l'écrevisse à pattes blanches, ce qui est rare... A préserver absolument, toute pollution étant à exclure ! Nous espérons qu'elles puissent à terme s'approprier cette partie du Tramont.

Raison pour lesquelles le Conseil communal de Haute-Sorne requiert le soutien du Conseil général.

La parole est donnée à M. Bourquard qui informe que la gestion des sites pollués n'est pas anodine. Il y a plus de 1000 sites pollués, un grand nombre ont été investigués et assainis. Rosireux est l'un des 15 projets en tête de liste. Une forte pollution est à assainir. Il y a également une centaine de fois plus de substance toxique que dans d'autre ruisseau. Il rappelle que toutes les étapes sont vues également par l'OFEV. Le projet concerne des travaux considérés comme urgents. Si la conduite cédait, l'eau s'infiltrerait et serait encore plus polluée.

La première mesure est de mettre un drain, sur le secteur sud, il y a une paroi de palplanche. Il y a plusieurs autres étapes de revitalisation ainsi que l'aménagement d'une buse pour permettre le passage. La dernière étape est l'installation du traitement des eaux. Il est admis qu'une mise en place de traitement pour finir de purifier l'eau.

Avec le projet qui serait terminé d'ici un an, le ruisseau sera revitalisé et ensuite, trois ans seraient nécessaires afin de suivre l'évolution du ruisseau.

M. Voyame demande s'il y a des questions :

M. Kevin Challet souligne que le groupe PS-Verts trouve que le prix, est très élevé pour 251 mètres de ruisseau. Il prend acte de la mesure urgente d'assainissement de l'ancienne décharge du Rosireux qui serait susceptible de contaminer le ruisseau du Tramont ainsi que les eaux souterraines en aval du site. Cependant, il a entendu lors de la présentation des comptes 2019 que le Conseil général est unanime sur le fait que nous devons faire preuve d'une extrême prudence quant aux futures dépenses communales.

Dans ce message, un chiffre nous a fait réagir : 1'120'000.- pour 251 mètres de remise à ciel ouvert du Tramont. Cela paraît trop élevé et le groupe PS-Verts, une fois encore, se demande dans quelle mesure certains postes ne sont pas surévalués par les bureaux dès le moment où cela relève du domaine public.

Et, pour la commune, est-ce faire preuve de prudence ?

Le groupe PS-Verts acceptera cet objet. Toutefois, à l'avenir, il portera une attention toute particulière à certains montants qu'il qualifie de disproportionnés.

M. Patrick Müller (groupe HSA) demande qu'elle est la durée de vie des Palplanches. M. Bourquard explique qu'il y a une durée de vie d'au moins 20 ans avec ce matériel. Une autre option avait été évaluée mais était beaucoup plus coûteuse.

M. Voyame passe au vote et le message est accepté à la majorité par 29 voix pour.

8. Traiter la motion du groupe UDC n°24 intitulée « Adjudication des coupes de bois ».

M. Michel Lando (UDC) indique que l'attribution des coupes de bois est un sujet complexe et épineux (sans mauvais jeu de mots). En effet, les méthodes d'adjudication semblent varier au sein du triage forestier, avec pour conséquence un manque de transparence : dans certains cas on applique des règles claires (comme toute administration devrait le faire) ; dans d'autres, il est difficile de discerner lesdites règles.

Selon les contacts qu'il a eus, il semblerait que la communication ne soit pas toujours optimale entre les commissions bourgeoises-, le Conseil communal et les gardes forestiers et, que l'on comprenne bien : le but de cette motion n'est pas de désigner des coupables mais de s'en tenir à une seule méthode (existante) pour des attributions faites en toute transparence.

Sinon, nous en arriverons à des situations telles que celles vécues depuis le début de cette année 2020: à savoir des sociétés soleuroises réalisant des travaux en Haute-Sorne pour lesquels les acteurs locaux n'ont pas été soumissionnés. (Petite question subsidiaire à l'assemblée : connaissez-vous beaucoup de sociétés jurassiennes réalisant des travaux forestiers dans le canton de Soleure ?)

Le « Consommer local » si cher aux esprits post-COVID devrait amener, sinon à privilégier les acteurs locaux, à tout le moins à ce qu'une seule méthode, transparente et égale pour tous les soumissionneurs, soit appliquée. C'est pourquoi le groupe UDC propose les modalités suivantes :

1. Les commissions bourgeoises et le Conseil décident d'un commun accord de la ou des entreprises forestières mandatées à soumissionner.
2. L'adjudication se fait sur proposition des mêmes commissions et du Conseil.

Veuillez par ailleurs noter que cette motion est bien dans l'esprit du temps car elle ne coûtera rien au contribuable.

M. Raoul Jaeggi, Conseiller communal, explique que la motion 24 déposée par Monsieur le conseiller général Michel Lando, pour le groupe UDC pourrait laisser croire qu'il y a des problèmes concernant les adjudications de coupes de bois au triage Forestier Rangiers-Sorne et dans notre commune.

Elle mentionne dans son introduction : « des adjudications qui ont toujours été source de discussions et parfois houleuses » !!!! alors, j'aimerais bien avoir des exemples, parce que parfois, ça ne génère aucune discussion, et jamais depuis qu'il n'est là en tout cas ! ça n'a été houleux !

Pour mémoire, ce sont les 3 gardes forestiers qui font des propositions pour attribuer les coupes au sein du Triage forestier.

A eux trois, ils gèrent les communes, villages ou bourgades de Courfaivre, Glovelier, Bassecourt pour notre commune et Saulcy, Boécourt-Seprais Montavon, Sceut Undervelier, Develier, Bourrignon et Courtételle pour le reste du triage plus les propriétaires privés !

Jamais depuis qu'il est président du triage forestier Rangiers-Sorne, M. Jaeggi n'a eu de remarques d'une autorité ou d'une bourgade ou même d'un propriétaire privé concernant l'attribution de coupes.

Sauf à Courfaivre et pour un cas en particulier concernant la coupe de la route de Soulce réalisée en 2020. Concernant cette coupe, la commission bourgade s'est adressée par écrit au Conseil communal et recevra une réponse écrite dans une lettre qui sera envoyée dès demain et M. Jaeggi ne revient pas sur les éléments de cette réponse.

Par contre il peut quand même informer M Lando que suite à un contact téléphonique qu'il a eu avec le président de la Bourgade de Courfaivre, il est apparu qu'il pensait que cette coupe n'avait pas été attribuée par le Conseil communal mais décidée en catimini... ce n'est, bien sûr, pas le cas, cette coupe ayant été attribuée l'année précédente par le Conseil communal.

Cela dit, initialement, elle était prévue pour l'équipe forestière et il y a bien eu un défaut d'information à la commission bourgade lors du changement de prestataire.

Ceci ne cautionne en aucun cas le bienfondé de cette motion, d'une part parce que c'est un cas isolé, d'autre part, mes collègues du CC en attesteront, il les fatigue parfois en insistant sur les droits des commissions bourgades et l'obligation d'être nanties de tous les dossiers qui les concernent !

Autre erreur dans votre intervention, Monsieur le conseiller général, ce que vous appelez la nouvelle commission du triage qui fait, il suppose, référence au comité de la convention du Triage, n'attribue jamais et n'a jamais attribué aucune coupe ! Ceci étant de la seule compétence des propriétaires ou des gardes en ce qui concerne les luttes sanitaires.

Il peut encore rassurer un peu plus M. Lando, peut-être, en l'informant que près de 90% des travaux dans nos forêts sont attribués aux entreprises sises dans les communes membres du triage forestier et que les rares fois où ce n'est pas le cas, c'est pour des raisons d'efficacité, d'efficience et de coûts.

Il invite donc les conseillers généraux à tout bonnement rejeter cette motion car elle ne correspond pas à la réalité.

Toutefois, comme il est prévu de rediscuter la convention de triage Forestier, que les séances étaient déjà agendées avant et pendant la période du coronavirus et qu'elles le seront à nouveau dans les semaines qui viennent et que dans ces discussions il sera abordé le point de l'attribution des coupes qui aujourd'hui ne correspondent plus à la réalité du marché du bois, il propose au motionnaire de transformer sa motion en postulat et auquel cas, le CC vous recommande d'accepter le dit postulat.

M. Lando accepte la transformation de la motion en postulat.

Les Conseillers généraux acceptent le postulat à 28 voix pour contre 2 non.

9. Traiter la motion du groupe PS-Verts n°25 intitulée « Vers une réduction de places de stationnement publiques ».

Monsieur Christophe Terrier (PS-Verts) informe que le canton du Jura compte grosso -modo 65'000 voitures. Une voiture par habitant. On se souviendra que les personnes en -dessous de 18 ans ne conduisent pas. La Rue du Nord à Bassecourt-ne déroge pas à la règle. Cette rue compte à peu près 15 voitures pour 7 maisons. En excluant une des 7 maisons qui n'a pas de véhicule, nous en sommes à 2 voitures et demi par habitation. A 12 m2 de surface utilisée par voiture stationnée, ces voitures commencent à utiliser une surface privée non négligeable.

Ce que Monsieur Terrier vient de dire n'est pas un jugement, mais un constat. Il tient à s'excuser auprès de ses collègues habitant ailleurs qu'à Bassecourt, car son discours va se concentrer sur mes observations dans ce village uniquement. Il ne sait pas ce qu'il en est des particularités de stationnement dans les autres localités de la commune.

Depuis plusieurs mois, certains stationnements illicites ont poussé M. Terrier à regarder les habitudes de parcage sur les places publiques. La plupart des voitures étaient parquées correctement, on remarquait que les utilisateurs desdits véhicules les utilisaient à bon escient pour des affaires courantes. Par contre, une partie non négligeable d'utilisateurs se permet de considérer les places publiques comme des places quasiment privées. Des voitures sont parquées des jours entiers sur des places destinées à être occupées 30 min maximum. D'autres y stationnent carrément sans plaques d'immatriculation des semaines entières. Mise à part le fait que ce stationnement sans plaques est interdit par la LCR, même si on possède des plaques interchangeable, cela signifie que des personnes estiment qu'il leur est légitime d'utiliser un bien public comme bien privé. Ce qui est d'autant plus dérangeant dans la manière dont certains automobilistes utilisent ces places de parc publiques comme leur, c'est qu'elles sont des places de stationnement très chères en termes d'utilisation de surface de terrain : il fait là référence aux places situées à proximité de la gare. Un tel endroit devrait être réservé à des fins d'utilité publique, des petits commerces par exemple, du service à la population, et non du stationnement.

Forcément ces observations ont amené M. Terrier à se questionner sur la place que doit occuper la voiture dans notre société actuelle, mais aussi sur le fait qu'autant de places de stationnement sont offertes à notre population sans que les utilisateurs de celles-ci aient à financer quoi que ce soit. De nos jours, on peut construire une villa, habiter un immeuble sans devoir financer la totalité de l'espace occupé par les véhicules de ses occupants. Nous avons par le passé défendu, promu ce mode de déplacement individuel qu'est la voiture et nous avons mis à disposition de la population ce qu'il fallait pour la promotion de ce mode de déplacement. Est-ce encore de nos jours le mode de déplacement que l'on doit promouvoir ? Pour sa part, il y répond par la négative.

Dans cette motion, il ne parle pas d'interdire l'utilisation de la voiture mais d'arrêter sa promotion et de favoriser d'autres mobilités. La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire réduit le nombre de places de parc obligatoires à construire pour un immeuble, une villa ou pour une entreprise, et cela pour que l'on puisse utiliser de la meilleure manière possible le terrain qui commence gentiment à se faire rare. Ce n'est pas, selon lui, à la commune de pallier cet état de fait et de fournir les places de parc manquantes gratuitement aux véhicules qui n'en ont plus.

Nous devons nous orienter à mon sens, et d'après les aspirations de notre jeunesse, vers des transports plus respectueux de l'environnement : transports publics, mobilité douce. Cela implique que notre commune investisse dans une nouvelle politique de transports. Il propose dans cette motion de faire d'une pierre deux coups. Premièrement de faire reposer les investissements en termes de surface de terrain destinés aux véhicules aux propriétaires de ces véhicules et deuxièmement de développer d'autres modes de transports. Il nous rappelle que certaines villes ou régions proposent déjà des transports publics gratuits à leur population.

Nous pouvons ainsi réfléchir à instaurer un système à la manière du pollueur payeur c'est-à-dire utilisateur -payeur, ce qui se fait intensément ailleurs en Suisse. Nous pourrions par exemple passer à du tout zone bleue et mettre en place un système de macarons pour les personnes désireuses de laisser leur véhicule de manière continue sur des places publiques aux endroits moins fréquentés. L'argent ainsi récolté servirait à développer des lignes de bus, des pistes cyclables, des vélos électriques en libre-service, ou même une plateforme web pour organiser le partage de véhicules privées à un niveau communal. Il serait aussi judicieux de réduire également le nombre de ces places. Bassecourt étant stratégiquement placé dans notre canton par rapport au développement des transports publics, il est en effet possible, mieux qu'ailleurs, de se déplacer sans voiture. Voulons-nous attirer dans notre commune toujours plus de familles possédant 2 à 3 véhicules chacune ?

Nous sommes en train de revoir notre PAL. Voulons-nous toujours une commune à la mode des années 70 ? Avec quelques maisons coincées entre des places de stationnement et des rues à fort trafic ? Ou une commune où il fait bon vivre et dont les déplacements intra-village ainsi modifiés favoriseraient l'émergence de petits commerces et lieux d'échange au détriment de grandes enseignes ? A vous de voir, le concernant, son choix est fait.

Le PAL est en train d'être étudié et il faut se demander quel genre de déplacement nous souhaitons utiliser.

M. Jean-Bernard Vallat, maire, précise que des corrections sont à faire concernant la motion exposée. Il explique que les cas décrits sont de courtes durées et non des cas qui sont restés longtemps stationnés de manière illicite. Il souligne également que les cas sont dénoncés lorsqu'il y a matière à le faire. Jean-Bernard Vallat explique également que le fond de la motion concernant le parcage des véhicules est à revoir. Peut-être que la voiture ne sera plus une option, la votation de ce dimanche le démontrera.

Il rappelle que la volonté de l'exécutif est d'augmenter le nombre de places avec des zones bleues et la mise en place de macarons. Il précise que plusieurs autres zones vont être mises en zones bleues prochainement. La mise en place de macaron sera étudiée dans un second temps. Actuellement, une limitation des places de parc n'est pas forcément une réponse pour les commerçants locaux et permettraient un exode dans les grandes surfaces. Le développement de cette motion est possible si la population y adhère et cela n'est pas encore le cas actuellement selon lui. Il demande donc que cette motion soit transformée en postulat afin de permettre sa réalisation car elle est, selon lui, trop contraignante actuellement.

Vincent Voyame demande si M. Terrier accepte de transformer sa motion en postulat, ce qu'il refuse.

M. Voyame soumet donc la motion au vote et 7 Conseillers généraux l'acceptent contre 23 qui la refusent.

La motion est donc refusée par la majorité du Conseil général.

10. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Valbona Lala et de son fils Enis.

M. Jean-Bernard Vallat, maire, informe que Madame Lala est née le 1er janvier 1983 en Albanie. Son fils Enis est né le 8 février 2018 à Delémont.

Madame Lala est arrivée en Suisse en 2003. Elle a toujours résidé dans le Jura et s'est établie à Bassecourt en 2013.

Elle est mariée depuis le 13.07.2013 à LALA Ervin et ils ont deux fils : Enis, 2 ans et Eris, 3 mois. Toute la famille a le permis C.

Madame Lala n'a aucune formation mais a travaillé de 2003 à 2006 chez Simon & Membrez et dès 2006 chez Ruedin SA comme ouvrière. Elle n'a jamais bénéficié de prestations sociales et n'a jamais eu aucune condamnation. Elle et son mari travaillent tous les deux.

Durant ses loisirs, Mme Lala aime courir, faire le parcours Vita, se promener dans la nature, tricoter et faire du crochet.

Elle souhaite se faire naturaliser car elle se sent autant suisse qu'albanaise, cela fait maintenant plus de 15 ans qu'elle vit en Suisse et elle se sent chez elle ici.

Selon les services à la population du Canton du Jura, et après les auditions, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal. Ceci dans le but de poursuivre leurs demandes de naturalisation.

Les Conseillers généraux acceptent par applaudissement la demande de naturalisation ordinaire de Mme Valbona Lala et de son fils Enis.

La résolution ne sera pas présentée par le groupe PS-Verts qui n'a récolté que 7 signatures sur les 8 qu'il fallait.

M. le Président donne connaissance du dépôt du document suivant :

- 4 Questions écrites sont arrivées du groupe HSA dont les titres sont les suivants :
 - ◆ Affectation des biens du Stipendium Bamat
 - ◆ Elimination des déchets
 - ◆ Que fait le Conseil communal des décisions du Conseil général concernant l'EMS Claire-Fontaine ?
 - ◆ Environnement, haies et cours d'eau
-

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, M. Vincent Voyame remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Il leur donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil général le 21 septembre 2020 et leur souhaite une belle fin de soirée et de bonnes vacances estivales.

M. Vincent Voyame lève la séance à 21h33.

Bassecourt, le 26 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Vincent Voyame

Raphaël Mérillat